



Lancer des carrières et renforcer des entreprises c'est notre spécialité

Employeurs, recevez jusqu'à **15 000 \$** pour embaucher des diplômés qui renforceront votre entreprise.

Diplômés, trouvez un **stage payé** et lancez votre carrière avec une expérience de travail excitante.

Qui est admissible à recevoir une subvention?

Les employeurs admissibles doivent avoir un système de rémunération en place, être en mesure de superviser et d'encadrer leur stagiaire, et être une organisation ou filiale canadienne dans l'une des catégories suivantes :

- Établissements d'enseignement postsecondaire
- Organisations ou associations autochtones
- Petites ou moyennes entreprises (PME), moins de 500 employés
- Grandes entreprises, 500 employés et plus
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Organismes sans but lucratif
- Gouvernements municipaux ou locaux
- Gouvernements provinciaux ou territoriaux, institutions, agences ou sociétés d'État

Qui peut être un stagiaire?

Les stagiaires admissibles :

- Ont obtenu un diplôme d'un programme postsecondaire
- Sont âgés de 30 ans ou moins au début du stage
- Sont citoyens canadiens, résidents permanents ou détenteurs du statut de réfugié au Canada
- Sont légalement autorisés à travailler en vertu des lois et règlements provinciaux et fédéraux applicables
- Ne reçoivent pas de prestation d'assurance-emploi pendant le stage
- Sont disponibles à travailler pendant au moins six mois

Quels stages sont admissibles?

Les stages admissibles à une subvention :

- Durent de 6 à 12 mois
- Sont des postes en science, technologie, ingénierie ou mathématiques (STIM)
- Sont des postes avec une composante en **technologies propres** ou chez un employeur en technologies propres qui font face aux changements climatiques ou aux défis environnementaux - Collèges et instituts Canada (CICan) contribuera jusqu'à 70 % du salaire du stagiaire, pour un maximum de 15 000 \$

ou

- Sont des postes dans les **secteurs des ressources naturelles** qui mobilisent des procédés ayant un effet positif sur l'environnement ou qui cherchent à protéger l'environnement - CICan contribuera jusqu'à 50 % du salaire du stagiaire, pour un maximum de 15 000 \$



Ne manquez pas votre chance!

Les subventions sont accordées selon l'ordre de réception des demandes.

lancementcarriere.ca